

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE PALESTINIEN A ÉTÉ MARQUÉE PAR UNE RÉUNION SPÉCIALE À L'OFFICE DES NATIONS UNIES À GENÈVE

29 novembre 2013

La Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien a été marquée ce matin par une réunion spéciale à l'Office des Nations Unies à Genève.

La réunion était présidée par le Directeur général par intérim de l'Office des Nations Unies à Genève, M. Michael Møller, qui a donné lecture du message adressé à cette occasion par M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU. M. Ban souligne que la célébration de cette année intervient alors que les négociateurs israéliens et palestiniens œuvrent de concert à la réalisation d'un même objectif, le règlement pacifique global de toutes les questions relatives au statut final. Il invite la communauté internationale à soutenir les parties dans cette entreprise ambitieuse afin de parvenir à une solution à deux États, mettant fin au conflit. Toutes les parties doivent agir de manière responsable en évitant les actes qui pourraient entamer l'espoir de voir les négociations aboutir. M. Ban est alarmé par la situation de plus en plus dangereuse sur le terrain où l'on constate une escalade de la violence. Par ailleurs, l'annonce de la construction de plusieurs milliers de nouveaux logements n'est pas compatible avec l'objectif d'une solution à deux États et risque de faire échouer les négociations. Exprimant sa vive inquiétude s'agissant de la situation à Gaza, le Secrétaire général demande instamment à Israël de veiller à faire en sorte que les besoins de la population civile de Gaza soient satisfaits. M. Ban invite instamment les responsables palestiniens et israéliens à prendre les décisions qui permettront de trouver une solution politique à ce grave et interminable conflit. Il a par ailleurs lancé un appel à des contributions en faveur de l'UNRWA, qui continue de se heurter à de graves difficultés financières.

Dans un message adressé à la réunion, M. Mahmoud Abbas, Président de l'Autorité palestinienne, remercie le Secrétaire général pour ses efforts ainsi que le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, entre autres. Il a dénoncé le refus d'Israël d'appliquer les résolutions de l'ONU et souligné qu'il fallait mettre un terme à l'occupation militaire de la terre palestinienne. M. Abbas demande la libération des prisonniers palestiniens, la levée du blocus contre Gaza, la cessation de la construction du mur, la cessation des mesures de judaïsation à Jérusalem-Est, la cessation des violations des droits de l'homme par les colons israéliens. Le Président de l'Autorité palestinienne réaffirme son attachement à la solution fondée sur deux États vivant côte-à-côte dans la paix et la sécurité et se prononce en faveur d'une reprise des négociations.

Des déclarations ont également été faites au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, ainsi que par des représentants de la Ligue des États arabes, de l'Organisation de coopération islamique, du Mouvement des pays non alignés et de l'Union africaine. Une déclaration a également été faite au nom des organisations non gouvernementales accréditées auprès du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Il a été annoncé en fin de séance que des messages de solidarité à l'occasion de la Journée internationale avaient également été reçus de la part de l'Émir du Qatar, des Présidents de la Turquie et du Brésil, et des Premiers Ministres de la Malaisie et du Bangladesh.

Aperçu des déclarations

Message du Secrétaire général

M. MICHAEL MØLLER, Directeur général par intérim de l'Office des Nations Unies à Genève, a donné lecture du message adressé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, qui souligne que cette journée de commémoration «fournit l'occasion de réfléchir sur la situation critique dans laquelle se trouve le peuple palestinien ainsi que sur nos contributions et responsabilités collectives en tant que gouvernements ou organisations internationales et de la société civile, dans le cadre de l'instauration d'une paix israélo-palestinienne». Cette année la célébration intervient alors que les négociateurs israéliens et palestiniens œuvrent de concert à la réalisation d'un même objectif, à savoir le règlement pacifique global de toutes les questions relatives au statut final et le Secrétaire général invite la communauté internationale à «soutenir les parties dans cette entreprise ambitieuse afin de parvenir à une solution à deux États, mettant fin au conflit». Toutes les parties doivent agir de manière responsable en évitant les actes qui pourraient entamer l'espoir de voir les négociations aboutir.

Le Secrétaire général de l'ONU est alarmé par la situation de plus en plus dangereuse sur le terrain où l'on constate une escalade de la violence. S'il se félicite de la libération de prisonniers par Israël dans le cadre de l'accord de reprise des pourparlers, le Secrétaire général constate que les activités de colonisation dans le territoire palestinien occupé se poursuivent, ce qui demeure extrêmement préoccupant. L'annonce de la construction de plusieurs milliers de nouveaux logements n'est pas compatible avec l'objectif d'une solution à deux États et risque de faire échouer les négociations. Des centaines de Palestiniens sont en situation de risque étant donné que leurs maisons ont été bâties sans permis de construire israéliens, d'où l'importance pour les Palestiniens de pouvoir bénéficier d'un système équitable de planification et de zonage. Pour sa part, Israël a pour obligation de protéger la population sous occupation.

La situation à Gaza demeure une source de vive inquiétude, souligne également le Secrétaire général, qui a de nouveau condamné les tirs de roquettes en direction d'Israël ainsi que la construction par des militants de tunnels débouchant dans ce pays. Depuis la récente découverte d'un de ces tunnels, Israël a suspendu tout transfert de matériel de construction à Gaza. S'il comprend les préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité, le Secrétaire général lui demande instamment de veiller à faire en sorte que les besoins de la population civile de Gaza soient satisfaits. Le Secrétaire général a par ailleurs engagé tous les donateurs à fournir des contributions ou à les accroître pour financer les activités vitales et indispensables de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), essentiel à la survie de millions de Palestiniens, qui continue de se heurter à de graves difficultés financières.

Une solution à deux États est impossible sans une unité palestinienne constituée sur la base des engagements pris par l'Organisation de libération de la Palestine et des positions arrêtées dans le cadre de l'Initiative de paix arabe, rappelle d'autre part le Secrétaire général de l'ONU. Aussi, exhorte-t-il les Palestiniens à surmonter sans attendre leurs divisions dans l'intérêt de l'unité. Le but est clair, obtenir la fin de l'occupation commencée en 1967 et la création d'un État de Palestine souverain, indépendant et viable sur la base des frontières de 1967, aux côtés d'un État d'Israël où la sécurité est assurée. Jérusalem doit, à l'issue de négociations, être proclamée capitale des deux États, et des arrangements acceptables pour toutes les parties doivent être trouvés pour les Lieux saints ainsi que pour les millions de réfugiés palestiniens dans toute la région. M. Ban invite instamment les responsables palestiniens et israéliens à prendre les décisions qui permettront de trouver une solution politique à ce grave et interminable conflit. Sur la base de l'engagement contracté avec tous les partenaires concernés, notamment dans le cadre du Quatuor, l'ONU est prête à contribuer à ce processus en vue de parvenir à une solution à deux États, ajoute son Secrétaire général.

Le Sénégal, au nom du Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a appelé de ses vœux la concrétisation de la solution de coexistence pacifique des deux États, palestinien et israélien, soulignant qu'à l'analyse, «cette option apparaît clairement comme l'hypothèse de sortie de crise la plus viable, cohérente et consensuelle». Faisant observer que la réalisation de cet objectif requiert des efforts synergiques et substantiels des protagonistes dans ce sens, il a rappelé qu'il incombe aux principaux acteurs de démontrer leur volonté de privilégier la résolution politique du conflit et a invité, en conséquence, Israël à s'abstenir de tout acte de défiance ayant pour effet de saper tout effort de médiation et de conciliation. «La normalisation de la situation dans le territoire palestinien occupé apparaît en tout état de cause comme une priorité absolue qu'il importe de prendre en charge avec responsabilité», a-t-il déclaré. La situation actuelle, marquée par la poursuite de la politique de colonisation et d'expropriation menée par Israël, constitue assurément une menace objective et majeure à la paix et, en définitive, un obstacle d'envergure à la création d'un État palestinien libre et indépendant, a-t-il souligné.

Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien souligne par ailleurs que le blocus imposé à la bande de Gaza depuis 2007 ainsi que ses multiples conséquences tant socioéconomiques qu'humanitaires heurtent la conscience collective et suscitent la réprobation la plus totale. Ce blocus doit être levé. Rappelant que près de cinq millions de Palestiniens ont été contraints à l'exil dans des pays comme la Jordanie, la Syrie et le Yémen, il a souligné que ces réfugiés survivent grâce au concours et à l'assistance vitale octroyés par l'UNRWA, lequel est actuellement confronté à de sérieuses difficultés financières. Aussi, cet office mériterait d'être davantage soutenu et renforcé. Malgré la complexité de la situation et les obstacles relevés, le Sénégal nourrit l'espoir que les efforts de relance du processus de paix actuellement mis en œuvre, principalement sous l'impulsion des États-Unis, soient couronnés de succès et permettent, en fin de compte, de jeter les bases d'une paix durable et de la création d'un État palestinien libre, indépendant et prospère.

Sri Lanka, au nom du Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, a fait observer qu'au cours de l'année écoulée et en dépit de tous les efforts et de l'attention considérable de la communauté internationale, la situation dans les territoires palestiniens occupés ne s'est pas beaucoup améliorée. Durant sa visite annuelle au Moyen-Orient, au sujet de laquelle il a fait rapport devant la Quatrième Commission de l'Assemblée générale, le Comité spécial a constaté avec déception les mêmes pratiques troublantes qu'il avait relevées les années précédentes. Le Comité avait demandé à Israël de mener des enquêtes crédibles sur les cas de prisonniers et détenus palestiniens blessés et décédés et sur les cas de mauvais traitement à l'encontre d'enfants placés en détention – une demande appuyée par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Au cours de l'année écoulée, a déploré M. Kohona, Israël a poursuivi ses politiques et pratiques contraires au droit international en transférant sa population dans les territoires occupés depuis 1967. En outre, les démolitions routinières de maisons et les déplacements forcés de Palestiniens en Cisjordanie se sont poursuivis, a-t-il insisté, avant d'exprimer sa préoccupation face à la poursuite de la construction du mur et l'encerclement des communautés palestiniennes par celui-ci. M. Kohona a par ailleurs déploré le manque d'efforts des autorités palestiniennes pour prévenir la violence exercée par les colons israéliens.

Le blocus de Gaza, châtiment collectif prolongé à l'encontre de la totalité de la population de Gaza, est entré dans sa septième année, a poursuivi le Président du Comité spécial, avant d'attirer l'attention sur la détérioration des conditions de vie des Gazaouis depuis les hostilités de novembre dernier. Le blocus de Gaza a créé une économie dépendante de l'aide et c'est aux Nations Unies qu'il revient de répondre aux besoins minima de la grande majorité de la population de Gaza, a-t-il ajouté. Il a par ailleurs souligné que le Comité spécial avait attiré l'attention sur la nature illégale des activités des entreprises étrangères qui sont enregistrées dans leur propre pays et tirent profit des implantations israéliennes en Cisjordanie et dans le Golan syrien occupé; le Comité est d'avis que ces entreprises multinationales et ONG contribuent à la perpétuation de l'occupation, a-t-il précisé. De l'avis du Comité, si les conditions insatisfaisantes perdurent dans les territoires occupés, le mécontentement populaire qui couve pourrait se traduire par un nouveau cycle de violence, a averti M. Kohona. Notant que la déclaration de Caracas avait recommandé à l'Assemblée générale de proclamer 2014 année internationale de solidarité avec le peuple palestinien, il a estimé que ce serait là un moyen bienvenu d'exprimer la solidarité internationale avec ce peuple.

La Ligue des États arabes a fait observer que cette année s'est déroulée dans un contexte de contacts diplomatiques – sous la direction du Secrétaire d'État américain, M. John Kerry – visant l'indépendance de l'État palestinien, avec Jérusalem-Est pour capitale. Israël persiste dans ses violations de droits de l'homme et dans sa politique de colonisation et plus de 4000 prisonniers croupissent actuellement dans les geôles israéliennes. Le représentant de la Ligue arabe a aussi dénoncé la poursuite de la politique de démolition de maisons et de changement de noms des rues, ainsi que la poursuite de la tentative de modifier la composition démographique de la capitale. Israël poursuit sa politique de colonisation et formule désormais une nouvelle condition: que les Palestiniens reconnaissent Israël comme un État juif, La Ligue des États arabes juge inacceptable que les Palestiniens restent les «otages de la politique raciste d'Israël». Les négociations ne peuvent se poursuivre alors qu'Israël continue de construire des colonies sur les terres du futur État palestinien. L'embargo économique sur Gaza a un impact terrible sur la vie des Palestiniens, a poursuivi le représentant de la Ligue arabe. La bande de Gaza et la Cisjordanie sont des territoires occupés, a-t-il rappelé. Il faut que le Conseil de sécurité cesse sa politique de deux poids, deux mesures et que les parties reprennent les négociations; il faut condamner les mesures unilatérales d'Israël, a conclu le représentant de la Ligue des États arabes.

Dans un message adressé à la réunion, le Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique, M. Ekmeleddin Ihsanoglu, indique que l'OCI suit avec le plus grand intérêt et avec une profonde préoccupation les développements successifs que la cause palestinienne a récemment connus. En dépit de la reconnaissance unanime de l'État de Palestine par l'Assemblée générale des Nations Unies le 29 novembre 2012, Israël, la puissance occupante, a intensifié ses violations et agressions contre le peuple palestinien, son territoire, ses sites sacrés et ses biens. Alors que nous nous réunissons aujourd'hui pour réaffirmer notre soutien sans équivoque en faveur des droits inaliénables des Palestiniens, Israël poursuit sa politique consistant à imposer de nouveaux faits sur le terrain afin de modifier la structure démographique de la ville d'Al Qods, d'effacer son identité et de l'isoler du reste du territoire palestinien, dans le but d'empêcher son retour sous souveraineté palestinienne, recourant pour cela aux colonies de peuplement, aux barricades et au mur de l'apartheid, a déclaré le Secrétaire général de l'OCI. Israël a intensifié ses agressions contre les lieux saints islamiques et chrétiens, notamment en empêchant les croyants d'accéder à la mosquée al Aqsa, ce qui menace d'étendre le conflit à une dangereuse dimension religieuse, a-t-il averti, avant d'appeler à une action internationale responsable visant à obliger Israël à cesser ces attaques et violations graves. Il a

en outre qualifié de terrorisme organisé les actions menées par les colons extrémistes qui bloquent les routes, détruisent les propriétés, saisissent les terres, déracinent les arbres, profanent les lieux saints et commettent toutes sortes d'autres violations graves des droits de l'homme à l'encontre des Palestiniens. Tout en réaffirmant son soutien inconditionnel à la position palestinienne, en particulier à sa demande de voir cesser les activités de colonisation israélienne sur les territoires occupés depuis 1967, l'OCI demande à la communauté internationale de faire pression sur Israël afin qu'il cesse ces activités et ses pratiques agressives dans tous les territoires palestiniens et de l'obliger à respecter les termes de référence du processus de paix. En effet, le non-respect desdits termes prolonge la durée du conflit et l'instabilité et abat toute perspective de réalisation de la solution fondée sur deux États.

D'autre part, l'OCI suit avec une profonde préoccupation la question des prisonniers palestiniens dans les prisons israéliennes et de leur situation humanitaire difficile, en particulier pour ce qui est de la politique israélienne de torture et de détention administrative. Enfin, l'OCI réaffirme sa position selon laquelle l'illégal blocus israélien contre la bande de Gaza constitue non seulement une poursuite de l'injustice et une agression mais également un châtement collectif et une violation flagrante du droit humanitaire international et a des conséquences humanitaires graves sur le peuple palestinien; il faudrait donc qu'il y soit mis un terme.

L'Iran, au nom du Mouvement des pays non alignés, a souligné que dans le Document final du seizième Sommet du Mouvement des pays non alignés, tenu à Téhéran en août 2012, les Chefs d'État ou de Gouvernement avaient réaffirmé leur soutien de longue date et leur solidarité avec la juste cause du peuple palestinien et leur engagement ferme à continuer à soutenir ce peuple et sa direction. Le Mouvement des pays non alignés condamne fermement l'annexion israélienne illégale, tout comme l'expansion systématique des colonies et les manipulations démographiques à travers l'ensemble de l'État occupé de Palestine, en particulier à Jérusalem-Est, ainsi que l'occupation prolongée de la Palestine et son impact négatif en tant que menace fondamentale pour le droit des Palestiniens à l'autodétermination. Aussi, le Mouvement exhorte-t-il la communauté internationale à exercer des pressions afin de faire cesser immédiatement la poursuite de cette tendance illégale, qui constitue une violation flagrante du droit international, de la part d'Israël. Le Mouvement des pays non alignés continue de penser que ces mesures constituent le principal obstacle à l'établissement de l'État souverain et indépendant de Palestine avec Jérusalem-Est comme capitale éternelle. La crise palestinienne ne peut être résolue que par la pleine reconnaissance des droits inaliénables du peuple palestinien à l'établissement d'un tel État.

Le Mouvement des pays non alignés est également préoccupé par les conditions économiques, sociales et sanitaires difficiles qui prévalent dans la bande de Gaza occupée, laquelle fait partie intégrante de l'État de Palestine, ainsi que par la gravité de la situation qui s'est récemment dégradée suite à la pénurie alimentaire; aussi, le Mouvement demande-t-il à la puissance occupante de cesser les violations graves du droit international et de lever complètement le blocus de la bande de Gaza occupée. Dans les conditions actuelles, a ajouté M. Naziri Asl, Israël a la responsabilité spéciale, conformément au droit humanitaire international, de prendre toute mesure nécessaire pour protéger la population civile de Gaza occupée contre cette menace croissante qui pèse sur son bien-être. Le Mouvement des pays non alignés exhorte Israël à mettre immédiatement un terme à son blocus illégal, a-t-il insisté. Par ailleurs, a-t-il poursuivi, le Mouvement est profondément préoccupé par les violations continues des droits de l'homme du peuple palestinien par les forces occupantes israéliennes à travers tout l'État de Palestine, telles que mentionnées dans les nombreux rapports officiels et résolutions des Nations Unies. Le Mouvement appelle une fois de plus Israël à se conformer immédiatement à l'avis consultatif rendu en juillet 2004 par la Cour internationale de justice relativement à la construction du mur par Israël dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et exhorte la communauté internationale à obliger Israël à respecter ses obligations légales, sans parler de sa responsabilité morale, pour ce qui est des droits fondamentaux du peuple palestinien. Enfin, les pays non alignés réitérent leur plein appui à la direction de l'État de Palestine dans ses efforts en cours pour mettre un terme à l'occupation de la terre de l'État de Palestine et réaliser les droits légitimes du peuple palestinien.

L'Union africaine a constaté que «les années se succèdent mais se ressemblent beaucoup quand il s'agit des souffrances du peuple palestinien dans sa quête légitime de jouir d'un État indépendant». Les autorités israéliennes sur le terrain ne semblent pas accorder la moindre importance aux préoccupations de la communauté internationale et encore moins à la légalité internationale, a-t-il fait observer. Sur le terrain, la continuation des implantations, les attaques indiscriminées et les punitions collectives sont couramment usitées, en toute impunité, par les autorités israéliennes. La récente décision d'Israël d'arrêter sa coopération avec le Conseil des droits de l'homme et les difficultés qui ont découlé au niveau de l'Examen périodique universel de ce pays ne sont qu'une manifestation supplémentaire du manque de respect de ce

pays à l'égard de la légalité internationale, a fait observer M. Ehouzou. Sur le Continent africain, a-t-il par ailleurs rappelé, la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine réunie en janvier 2013 a salué la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies d'octroyer à l'État palestinien le statut d'«État Observateur non membre».

L'Union africaine rappelle que la paix, la sécurité et la stabilité au Moyen Orient sont indispensables pour tous les peuples de la région et cette paix ne peut être réalisée que par la création d'un État de Palestine indépendant, souverain et viable en Cisjordanie et dans la bande de Gaza avec Jérusalem-Est pour capitale, selon les frontières du 4 juin 1967 et vivant en paix avec l'État d'Israël, a rappelé M. Ehouzou. Israël doit être tenu pour responsable de l'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix, l'expansion continue des colonies de peuplement dans les territoires palestiniens - que les Nations Unies considèrent nulle et non avenue et illégitime - constituant un obstacle majeur au processus de paix. Sur le plan humanitaire et celui du respect des droits de l'Homme, et à l'instar des autres organisations internationales, les différentes Conférences des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine, au fil des années, continuent de condamner les pratiques inhumaines d'Israël contre les prisonniers et les détenus palestiniens, les mesures arbitraires et les sanctions sévères qui leur sont infligées. Israël, la puissance occupante, doit mettre fin à ses violations continues du droit international et du droit humanitaire international.

Pour les organisations non-gouvernementales accréditées auprès du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, l'Alliance universelle des unions chrétiennes féminines (YWCA) (au nom également de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté et de la Fédération générale des femmes arabes), a rappelé que l'occupation israélienne et le mur de séparation continuent de violer gravement les droits de l'homme du peuple palestinien. Tous les Palestiniens sont régulièrement harcelés, intimidés et victimes de violations de leurs droits par les soldats israéliens aux points de contrôles et autres portes d'entrée, a-t-elle indiqué. Les femmes palestiniennes, en particulier, sont humiliées devant leur famille et soumises à des violences sexuelles par les soldats comme par les colons, a affirmé la représentante. Les restrictions frappant la liberté de mouvement, en raison de l'occupation israélienne, entravent gravement l'accès des Palestiniennes à l'éducation et à la santé, a-t-elle poursuivi. À Gaza, a-t-elle ajouté, 57% des ménages souffrent d'insécurité alimentaire et près de 80% sont récipiendaires d'aide. La représentante a demandé aux gouvernements et à la société civile de prendre toutes les mesures nécessaires pour qu'il soit mis un terme au siège dont souffre Gaza ainsi qu'à la construction de nouvelles colonies israéliennes et pour que toutes les résolutions adoptées par les Nations Unies sur la question de Palestine soient appliquées. Elle a également demandé à l'Autorité palestinienne et aux institutions palestiniennes de faire preuve d'un leadership fort, cohérent, inclusif et démocratique.

L'État de Palestine a donné lecture d'un message de M. MAHMOUD ABBAS, Président de l'Autorité palestinienne et Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, qui souligne que la présente célébration intervient un an après l'adoption de la résolution historique honorant le statut de la Palestine en faisant d'elle un État observateur non membre des Nations Unies. Dans son message, M. Abbas rappelle que l'admission d'Israël comme membre de l'ONU en 1948 était liée à son engagement à respecter la résolution 181 de l'Assemblée générale et la création d'un État palestinien. Le peuple palestinien continue à y croire et à penser qu'une paix juste doit être instaurée dans la région, déclare M. Abbas. Il faut agir de manière décisive pour les droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à un État indépendant avec Jérusalem-Est pour capitale, poursuit-il. Dans son message, M. Abbas remercie le Secrétaire général des Nations Unies pour ses efforts ainsi que le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, entre autres.

M. Abbas dénonce par ailleurs le blocus imposé contre le peuple palestinien dans la bande de Gaza. Il déplore la non-application par Israël des résolutions de l'ONU, soulignant qu'Israël continue d'agir comme s'il était au-dessus du droit. Il faut mettre un terme à l'occupation militaire de la terre palestinienne, insiste M. Abbas, demandant en outre la libération des prisonniers palestiniens, la levée du blocus contre Gaza, la cessation de la construction du mur, la cessation des mesures de judaïsation à Jérusalem-Est ou encore la cessation des violations des droits de l'homme par les colons israéliens, entre autres.

Dans son message, M. Abbas réaffirme son attachement à la solution fondée sur deux États vivant côte-à-côte dans la paix et la sécurité et se prononce en faveur d'une reprise des négociations, reconnaissant le rôle important des États-Unis, de la Ligue des États arabes et de tous les membres du Quatuor.

Ce document est destiné à l'information; il ne constitue pas un document officiel